

Réservation bloc opérateur et admissions

Chantal Buehler
Directrice administrative

Genolier, le 4 avril 2025



Informations

Horaires Bureau des Admissions

Lundi au vendredi de 07h00 à 17h00

Ligne directe : 022/366.90.22

Fax : 022/366.90.13

Mail : admissions@genolier.net

Responsable: Mme Kahina Nabet

Collaborateurs: Claudie Michel, Aesane Dony, Maurane Dörr

Réception: 24 h / 24 – 022 366 90 00

Etape 1

Le médecin ou son secrétariat vérifient les disponibilités de notre bloc opératoire auprès de notre secrétariat

Mme Lamalle Delphine au 022/366.92.27

Prise de rendez-vous consultation pré- opératoire avec l'anesthésiste

<https://medicosearch.ch/fr/MedicoPortal>

Login: polyclinique@genolier.net

Mot de passe: Medicosearch2022

Etape 2

Envoyer la demande de réservation complétée par email à : reservation@genolier.net

Le formulaire peut être complété depuis votre PC personnel, une fois les deux pages complétées, il suffit de cliquer sur l'icône « envoyer » et le document sera directement rédigé vers l'ouverture d'un email avec l'adresse citée plus haut. Les annulations devront également se faire par email à la même adresse, ainsi tous les services concernés seront informés.



Etape 3

Le bureau des admissions se charge de convoquer votre patient

Demande de prise en charge aux assurances de base et complémentaire

Suivi pour obtenir la garantie de prise en charge avant l'entrée du patient

Adressera à votre secrétariat le formulaire de justification médicale pré-rempli avec les données du patient et les coordonnées du médecin conseil qu'il conviendra de compléter et de faire suivre par vos soins au médecin conseil

Vous informera des éventuelles demandes ou informations souhaitées par l'assureur.

Etape 4

Facturation ambulatoire

Le formulaire Tarmed doit nous parvenir dans les 5 jours à honoraires.cdg@genolier.net

Lorsque une prestation est refusée par le browser, le service facturation vous adresse un e mail pour vous informer de ce problème qui bloque l'envoi de la facture.

La facture de la Clinique est adressée à l'assureur AOS.

Les honoraires des médecins (selon convention) sont reversés lorsqu'ils sont encaissés, une fois par mois. Deux journaux «à payer» et «en suspens» vous sont envoyés par mail tous les mois.

Etape 4

Facturation stationnaire

Tous les patients se facturent en DRG selon les conventions conclues entre SMN et leur assureur complémentaire (également les Organisations Internationales)

Le rapport opératoire et la lettre de sortie doivent être envoyés à codage@genolier.net dans un délai de 10 jours

Etape 4

Facturation stationnaire

Les médecins envoient librement leur note d'honoraires à leur patient à l'exception des assurés KPT, ATUPRI.

Pour ces trois assureurs, les honoraires médicaux sont compris dans notre facturation.

Un email vous est adressé avant l'intervention avec l'estimation de la rétrocession de vos honoraires (en fonction du DRG, selon l'ASMI x 2.5 pour KPT). Il ne vous sera pas possible d'adresser une facture à votre patient KPT, il ne serait pas remboursé.

Les formulaires et processus vous seront adressés par mail.

Merci de votre attention

